



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 août 2026

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	15	L'an deux mil vingt-six, le 26 août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M LELIEVRE Jean-Pierre.
Conseillers présents	12	
Quorum	8	
Affiché le :		

Etaient présents : BEAUDET Julie, BEAUDOIN Elisa, BEAUDOIN Fabienne, BOUDONNET Fabrice, CAILLEAU Ludovic, GIRARDEAU Elodie, LELIEVRE Jean-Pierre, MOREL Emilie, POULEYN Gilbert, POURIEL Mickael, PROVOST Audrey, SZCZESNY Ludovic.

Absents excusés : THOMAS Alain, GARNIER Edwina, FROMENTIN Jérôme.

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Ordre du jour

1. Projet Plan Local de l'Habitat
2. Création de poste d'adjoint administratif
3. Temps de travail de l'agent technique
4. Modification de la délibération délégation du Maire
5. Réseau électrique : Devis TEM : changement des LED de lampadaires
6. Renouvellement contrat Gougeon pour l'église
7. Questions diverses
 - Bornes électriques
 - Bulletin Municipal
 - Achat Brasseurs d'air et ventilateurs pour l'école
 - Analyse des consommations électriques des bâtiments communaux
 - Travaux assainissement : différentes démarches effectuées
 - Plan canicule

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 24 juin 2026 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

1. Projet Plan Local de l'Habitat

Par délibération en date du 25 juin 2026, le Conseil Communautaire de Mayenne Communauté a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2027-2032. Conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet est soumis pour avis aux 33 communes membres de Mayenne Communauté.

Le cadre général est présenté au conseil par M Le Maire :

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale, d'une durée de six ans. Il définit les objectifs et les moyens pour répondre aux besoins en logement et en hébergement, en traitant des aspects quantitatifs et qualitatifs. Son élaboration est obligatoire pour les EPCI de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le projet de PLH 2027-2032 s'articule autour de quatre documents :

1. Un diagnostic fondé sur des indicateurs statistiques et des entretiens avec les acteurs locaux.
2. Un document d'orientations énonçant les principes retenus pour développer une offre de logements suffisante et diversifiée.
3. Un programme d'actions thématique composé de 17 actions déclinées en quatre axes.
4. Un programme d'actions territorial comprenant 33 fiches communales et des cartographies des projets de logements.

Les enjeux concrets couverts par le PLH incluent l'accueil de nouveaux habitants, le maintien des populations, l'adaptation du parc de logements, la revitalisation des centres-bourgs et la réponse aux besoins spécifiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un **avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2027-2032** tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire le 25 juin 2026.

2. Création de poste d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal est informé de la réussite au concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de Mme VIALLATTE Christelle et félicite la récipiendaire. En conséquence, le Conseil valide la nomination de Madame VIALLATTE Christelle au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2026.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

3. Temps de travail de l'agent technique

Une réflexion est ouverte sur l'avenir, la fiche de poste et le temps de travail de notre employé communal. Une réunion est prévue le 16 septembre à 09 h 00 en mairie sur ce sujet en présence d'un syndicat et d'élus (Messieurs LELIEVRE et POULEYN).

4. Modification de la délibération délégation du Maire

La sous-préfecture a informé par courrier que dans la délibération D-2026-0104-08 du 1^{er} avril 2026 relative aux délégations du conseil municipal au maire que pour les alinéas 25 (demande d'autorisation d'urbanisme) et 27 (droit de priorité), le conseil doit expressément fixer les conditions et limites des délégations données.

Le conseil municipal décide de modifier les articles suivants:

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers **dans la limite de 1 000 €** ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme, dans la limite **de 10 000 €**

Cette délibération abroge et remplace celle visée du contrôle de légalité n° D2026_0104_08 le 02/04/2026

5 Réseau électrique

a) Devis TEM : changement des LED de lampadaires

Monsieur le maire présente la proposition du Territoire d'énergie Mayenne pour le remplacement des derniers luminaires existants dont les composants vieillissants ne pourront plus être changés, et les rénover par une source LED. La commune est concernée par 23 luminaires. (22 rétrofit minikit Falco et 1 rétrofit 4 faces)

Ce projet n'étant pas inscrit au budget 2026, Monsieur le maire propose de valider l'estimation sommaire du TEM et de l'inscrire au budget primitif 2027.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **valide la rénovation des 23 points lumineux par des LED**
- **accepte l'estimation sommaire du TEM d'un montant de 6002,10 € pour la collectivité**
- **décide d'inscrire ce projet au budget 2027**



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

b) Transfert de la compétence DT/DICT à Territoire d'Énergie Mayenne

Monsieur le maire expose que dans le cadre de ses statuts Territoire d'énergie Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2011, les volets investissement et maintenance de la compétence éclairage public ont été transférés au syndicat TEM.

Suite à cette présentation du contexte et dans la continuité de cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de transférer à Territoire d'énergie Mayenne la compétence liée de géoréférencement des réseaux et des réponses au DT-DICT.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité **décide d'inscrire ce projet au budget 2027**

6 Renouvellement contrat entreprise Gougeon pour l'église

Monsieur le maire présente la proposition de renouvellement du contrat d'entretien du clocher de l'église pour assurer annuellement la vérification et l'entretien des installations :

- 2 appareils de mise en volée
- 2 appareils de tintement
- 1 centrale horaire
- 1 cadran
- 1 prise de terre paratonnerre

Le montant de l'abonnement annuel proposé est de 229 € HT. Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- valide l'offre de la société **GOUGEON** pour un coût annuel HT de 229 €.
- délègue à Monsieur le maire la signature du contrat, et choisit le renouvellement par reconduction expresse et par période successive de 1 an et dans la limite de 3 ans.

7 Questions diverses

Bornes électriques

Une information est faite par Madame PROVOST Audrey sur le parc existant des bornes électriques de recharge des véhicules électriques sur les communes limitrophes ainsi que des conditions techniques financières pour l'installation de bornes sur la commune. Le Conseil estime que l'offre actuelle tant publique que privée couvre la demande et ne nécessite pas d'investissement communal.



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 août 2026

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Bulletin Municipal

Un appel aux rédacteurs est fait. La parution du bulletin annuel est planifiée selon les mêmes termes et délais que les années précédentes. La commission va se réunir prochainement.

Achat Brasseurs d'air et ventilateurs pour l'école

Le conseil est informé des démarches effectuées pour l'installation de 5 brasseurs d'air et de 5 ventilateurs sur pied à l'école pour des montants respectivement de 1018,25 € HT et 332,05 € HT dans le cadre du « dispositif été 2026 » financés à 100 % par EDF. Le dossier de demande de subvention a été déposé sur la plateforme dédiée.

Analyse des consommations électriques des bâtiments communaux

Monsieur POULEYN présente succinctement au conseil les résultats de consommations énergétiques mesurées sur les bâtiments communaux en 2025. On observe de façon globale, toutes énergies confondues, une bonne maîtrise avec une baisse de 29 % (76 906 kWh) qui se traduit par une baisse de 14 % sur la facture énergétique (20 164 €). L'axe de progrès 2026-2027 est le remplacement de la chaudière fioul vieillissante de l'école.

Travaux assainissement : différentes démarches effectuées

Monsieur POULEYN informe le conseil des différentes démarches effectuées auprès de l'Agence de l'eau pour faire évoluer le dossier de subvention demandée pour la mise à niveau des réseaux et de la station d'épuration. Une lettre en recours gracieux a été expédiée début juillet, appuyée par le sous-préfet et notre député M FAVENNEC, tous deux informés de la situation de blocage actuelle du projet.

Plan canicule

Madame PROVOST est volontaire pour la prise en charge du « plan canicule ». Ce groupe de travail sera annexé au groupe actuel « communication » avec l'appui de Madame BEAUDET.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.



Prochaines réunions : **vendredi 09 octobre à 19 h 00** et **lundi 23 novembre 2026 à 19h00**

Le secrétaire de séance,
Gilbert POULEYN

Le Maire
Jean-Pierre LELIEVRE